

La Tradition Primordiale à la lumière du Coran

La définition du croyant d'après l'islam est conforme à la Tradition Primordiale, et cela de manière assez limpide. Si on observe le Livre Sacré de l'Islam dans les premiers versets de la Sourate « les Croyants » il est dit:

"

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

1. Bienheureux sont certes les croyants,
2. ceux qui sont humbles dans leur Şalât,
3. qui se détournent des futilités,
4. qui s'acquittent de la Zakât,
5. et qui préservent leurs sexes [de tout rapport],
6. si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer;
7. alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs;
8. et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements,
9. et qui observent strictement leur Şalât.

Le croyant est défini ici selon quatre critères fondamentaux:

- La prière,
- La vertu,
- La chasteté,
- L'aumône,

On peut alors aisément observer que dans toutes les sociétés appliquant les dogmes traditionnels, ces quatre critères sont une obligation. Cette correspondance nous rappelle alors que tout dogme traditionnel possède à l'origine la même essence divine et qu'il est en réalité l'expression, certes sous différentes formes, de la même substance. Je tiendrais aussi à préciser que malgré la dégénérescence observée aujourd'hui, ces quatre critères sont encore en vigueur dans les mœurs des pays n'appartenant pas à l'occident moderne.